

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 36 (1938)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la 24e assemblée
ordinaire des délégués du 30 avril 1938 à Zürich

Autor: Kübler

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Seitens Privatfirmen werden für das Vermessungswesen dienende Instrumente und Geräte aller Art, sowie auch kartographische Erzeugnisse ausgestellt.

Über die Kostengestaltung und deren Verteilung können Angaben erst gemacht werden, wenn die im Gange befindlichen Studien über die Einrichtung des Pavillons abgeschlossen sind.

Die Delegiertenversammlung billigt die Vorschläge des Gruppenkomitees. Insbesondere begrüßt und verdankt sie die Bestrebungen der Vertreter des S.G.V., im Vermessungs-Pavillon auch die Güterzusammenlegungen propagandistisch vorzuführen.

10. *Verschiedenes.*

In der allgemeinen Umfrage weist Kuhn auf die Möglichkeit hin, daß die Privatgeometer in Genf in die für Unternehmer vorgesehenen Kollektivverträge einbezogen werden. Zutreffendenfalls würden die für das Hilfspersonal und die Gehilfen zu übernehmenden Arbeitsbedingungen die tarifgemäße Entschädigung der Unternehmer-Geometer beeinträchtigen. Präsident Bertschmann hält dafür, daß diese erschwerenden Verhältnisse bei der Taxation der Vermessungsarbeiten berücksichtigt werden müssen, wie dies in gleichen Fällen im Kanton Basel-Stadt bereits praktiziert worden ist.

Seitens der Zentraltaxationskommission wird durch Präsident Werffeli gewünscht, daß die vorgesehenen Verhandlungen mit der eidgenössischen Vermessungsdirektion zur Regelung der in der Handhabung des Tarifs für Grundbuchvermessungen hängigen Fragen demnächst stattfinden. Der Zentralvorstand wird den eidgenössischen Vermessungsdirektor erneut darum ersuchen.

Unter Verdankung der Mitwirkung an den Beratungen schließt der Vorsitzende abends fünf Uhr die Versammlung.

Bern, im Mai 1938.

Der Protokollführer: *P. Kübler*, Kassier.

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal

de la 24^e assemblée ordinaire des délégués du 30 avril 1938 à Zurich.

L'assemblée ordinaire des délégués s'est tenue cette année à Zurich à l'occasion des cours conférences organisés par la section de Zurich les 29 et 30 avril pour traiter des questions concernant la mensuration cadastrale.

Répondant à l'invitation du comité central, les différentes sections et les groupes se firent représenter par les personnes suivantes:

A. *Délégués des sections:*

Argovie, Bâle, Soleure . . .	Ruh, Hartmann
Berne	Bangeter, Froidevaux, Albrecht
Genève	Kuhn
Suisse orientale	Kundert, Gsell
Tessin	Maderni
Vaud	Nicod, Pouly
Waldstätten	Widmer
Valais	Carupt
Zurich, Schaffhouse . . .	Vogel, Büchi, Steinegger

Les sections de Fribourg et des Grisons n'étaient pas représentées.

B. *Délégués des groupes:*

Association des géomètres praticiens: Schärer, Werffeli.
Géomètres fonctionnaires: Isler.

C. Le Comité central était représenté par le président Bertschmann et le caissier central Kübler.

Monsieur le professeur Dr. Baeschlin, rédacteur du journal, assistait aux délibérations.

1. Ouverture de l'assemblée.

A 14 h le président central déclare la séance ouverte et après les salutations d'usage et sur sa proposition, l'assemblée charge le caissier central Kübler de la rédaction du procès-verbal.

2. Protocole.

Le protocole de la dernière assemblée ordinaire des délégués du 1^{er} mai 1937 a paru dans le no. de juin du journal. Le président Bertschmann fait part d'une réclamation de la section genevoise, qui fait remarquer que sa proposition concernant les taxations n'a pas été soumise au vote de l'assemblée. Le président ayant justifié son attitude dans cette question, on passe à l'ordre du jour et le protocole est adopté.

3. Rapport annuel.

Le rapport annuel pour 1937 publié dans le no. d'avril de notre organe, ne donnant lieu à aucune observation, les délégués proposent de donner décharge au comité central pour sa gestion.

3 b. Comptes annuels.

Le caissier central rapporte succinctement au sujet de l'extrait des comptes, joint à l'appui du rapport annuel dans le no. d'avril.

La diminution de la fortune de la société est dûe en grande partie aux frais occasionnés par l'élaboration du tarif des remaniements parcellaires et à d'autres dépenses non prévues dans le budget de 1937.

Après avoir pris connaissance du rapport des vérificateurs des comptes et sur la proposition de ces derniers, les délégués décident de proposer à l'assemblée générale, ratification des comptes présentés.

4. Budget.

La pièce donnant connaissance des comptes de 1937 contient également le budget présenté par le comité central pour l'année 1938. Le caissier déclare qu'un nouveau déficit viendra s'ajouter à celui de l'an dernier et ceci du fait de la participation de la S.S.G. aux frais de la publication de M. le directeur Baltensperger « 25 ans de mensuration cadastrale » remise à tous les membres à titre gracieux; d'autre part le manque de la subvention fédérale à notre journal aura une répercussion fâcheuse sur l'état de nos finances. Sur la proposition de Carupt les délégués se déclarent d'accord de demander à l'assemblée générale l'augmentation de 400 à 600 francs, des sommes prévues pour les circulaires, reproductions, matériel de bureau et travaux écrits, dans le sens d'une recommandation au comité central et à la commission centrale de taxation, de faire parvenir dans la mesure du possible aux sections romandes ainsi qu'à leurs membres, un texte français de toutes les publications et spécialement de celles concernant les taxations.

Pour terminer, l'assemblée approuve le budget et propose de maintenir à fr. 20.— la cotisation annuelle.

Une discussion très nourrie est soulevée par Froidevaux Bienne, concernant la matière traitée dans notre journal. Il est incontestable que la publication des sujets scientifiques et surtout mathématiques ne peuvent que contribuer au bon renom de notre journal; cependant selon le vœux de la plus grande partie de nos membres, les questions et travaux touchant le côté pratique de la profession, devraient trouver une plus grande place dans les colonnes de notre organe.

5. Choix du lieu et de la date de la prochaine assemblée générale.

La proposition du comité central de tenir cette année l'assemblée générale à Zofingue le 19 juin, trouve l'approbation des délégués. (En

suite d'une décision ultérieure, cette assemblée aura lieu à Berne et non à Zofingue.)

6. Questions professionnelles.

Le président Bertschmann et Maderni rapportent sur la question toujours en suspend, des décisions prises par le gouvernement du Tessin dans l'adjudication de travaux. Suivant le conseil de comité central la section du Tessin a renoncé à recourir auprès du tribunal fédéral; par contre cette mesure a été prise par 2 géomètres à titre privé, ceci pouvant avoir une importance, si le litige devait être soumis à une sentence juridique.

Tel que l'avait prévu M. le prof. Giacometti dans son exposé, ce recours a été écarté. Le conseil d'état du canton du Tessin examine actuellement la possibilité de faire figurer le géomètre du registre foncier sur la liste des ayant droits aux entreprises. De ce fait il a pris contact dans un but consultatif, avec l'école polytechnique fédérale. Dans le cas d'un résultat défavorable aux géomètres tessinois, le comité central reprendra en main les intérêts de ces derniers. Les délégués se déclarent d'accord avec cette marche à suivre.

6 b.

Dans le numéro d'août du « Heimatschutz » organe de la société nationale pour la sauvegarde du patrimoine suisse, un article traitant des questions d'urbanisme contenait des allégations peu flatteuses pour notre profession. Le président central adressa une protestation énergique au président de la dite association et demanda une rectification publique de l'article en question. Dans sa réponse le comité du « Heimatschutz » assure que le correspondant du journal, auteur de l'article n'a nullement eu l'intention de porter préjudice à notre profession. Il donne dans le no. de février de son journal une déclaration faisant part de ses regrets de n'avoir pas revu l'article à fond avant sa publication. De ce fait le comité central ainsi que les délégués considèrent l'incident comme clos.

7. Conditions de travail.

Les mauvaises conditions de travail dans notre profession ne font que s'accroître.

Les versements annuels dans le fond des mensurations cadastrales n'étant destinés qu'à la subvention des travaux en cours ou effectués, il ne reste cette année pour les nouveaux travaux que la somme de 500 000 francs prélevée sur le crédit accordé pour la création de possibilités de travail. Cette somme ne suffit pas pour l'exécution des travaux selon le programme général de la mensuration cadastrale. Cet inconvénient rendra de ce fait impossible la confection à temps voulu des plans d'ensemble devant servir de base à la nouvelle carte de la Suisse.

Ensuite de la décision du conseil fédéral d'établir suivant les propositions des chambres fédérales, un programme détaillé pour la création d'occasions de travail, le département fédéral de justice et police a prié le département de l'économie publique de prévoir dans ce programme les moyens financiers permettant la continuation sans entraves de la mensuration cadastrale.

Ayant pris bonne note de cette communication, l'assemblée des délégués après une longue discussion, est de l'avis que la société suisse des géomètres peut renoncer temporairement à une demande de nouveaux crédits pour l'amélioration des conditions de travail.

Schärer fait part d'une réquête du gouvernement du Canton d'Argovie adressée aux représentants de ce canton dans les chambres fédérales, sollicitant leur intervention dans le but d'obtenir de nouveaux crédits de la confédération pour les améliorations foncières. D'autres cantons devraient suivre cet exemple.

Monsieur le prof. Baeschlin, rédacteur du journal, trouverait avantageux de se mettre en contact direct avec des membres du parlement

fédéral et de les mettre au courant de la situation actuelle de notre profession.

Dans sa requête du 27. Janvier 1937, la société suisse des géomètres a déjà rendu le conseil fédéral attentif sur le fait que les versements dans le fond des mensurations ne devaient pas être considérés comme des subventions, mais comme une dépense budgétaire dictée par une loi. Kübler voudrait soumettre la réduction des versements annuels qui sont en proportion avec la diminution des subventions à une appréciation juridique. Ce document pouvant être utilisé avantageusement dans de nouvelles requêtes.

Kuhn, Genève, désire que les crédits alloués par la confédération pour combattre la crise, ne soient utilisés que pour des nouveaux travaux.

Après une discussion très nourrie l'assemblée charge le comité central de suivre attentivement les événements et en cas d'une accentuation de la crise, de prendre toutes les mesures qui seront en son pouvoir, pour y remédier.

8. Remaniements parcellaires.

Le tarif des remaniements parcellaires établi par la commission nommée à cet effet, a été soumis à l'examen des sections. Werffeli et Schärer rapportent sur le résultat des délibérations ouvertes à ce sujet; ils déclarent qu'aucun amendement d'importance n'a été demandé. La mise au point selon les vœux émis, sera effectuée incessamment et le tarif pourra être soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il est décidé de ne convoquer une assemblée extraordinaire des délégués pour les délibérations finales et la sanction du tarif que si cette mesure est expressément demandée par une section ou par un groupe.

9. Exposition nationale de 1939 à Zurich.

Le président Bertschmann oriente l'assemblée sur les travaux préliminaires du groupe « Mensuration, Registre foncier et Cartes ». Un pavillon spécial est réservé à la mensuration cadastrale. Les associations et bureaux intéressés se sont répartis les différentes charges.

Le service topographique fédéral se chargera de la triangulation et de la cartographie; la société suisse de photogrammétrie en présentera les applications. La direction fédérale du cadastre et les bureaux des géomètres cantonaux exposeront des travaux concernant la mensuration cadastrale et le plan d'ensemble et la société suisse des géomètres mettra en vue les remaniements parcellaires en corrélation avec la mensuration cadastrale. Il est question d'exposer un relief à grande échelle, des remaniements parcellaires de la commune de Gebenstorf (Argovie) aussi que des plans intéressants, concernant d'autres entreprises similaires.

Des maisons privées montreront des instruments et des produits cartographiques de toutes sortes.

Les données au sujet des frais occasionnés et leur répartition ne pourront être faites qu'après les installations du pavillon.

L'assemblée des délégués approuve les propositions du comité du groupe et exprime sa reconnaissance à nos représentants de la société suisse des géomètres au pavillon des mensurations, d'avoir dans un but de propagande, réservé une place marquante aux remaniements parcellaires.

10. Divers.

Kuhn rend attentif sur le fait qu'il est possible que le géomètre praticien genevois devra également se soumettre aux prescriptions du contrat collectif prévu pour les entrepreneurs dans ce canton. Dans ce cas l'application de notre tarif en ce qui concerne le personnel auxiliaire et les aides subirait une modification.

Le président Bertschmann est de l'avis que ce sont des inconvénients qui doivent être pris en considération dans la taxation de travaux de mensuration, comme ça c'est déjà pratiqué dans le canton de Bâle-ville.

La commission centrale de taxation par l'organe de son président Werffeli désire que les pourparlers prévus avec la direction du cadastre, pour la mise au point des questions encore en suspend dans l'application du tarif, aient lieu prochainement. Le comité central fera le nécessaire auprès du directeur fédéral du cadastre.

A 17 h le président déclare l'assemblée close avec remerciements aux délégués pour leur collaboration.

Berne en mai 1938.

Le secrétaire: *Kübler.*

Tarif für Güterzusammenlegungen.

In der letzten Sitzung der sechsgliedrigen Kommission für den neuen Tarif sind zwei Ergänzungen beschlossen worden, und es werden die Inhaber des Entwurfes dieses Tarifs ersucht, dieselben wie folgt nachzutragen:

- a) Nach Pos. 3 k) ist beizufügen
 - 1) Ergänzung von vorhandenen, nicht nachgeführten Plänen 50—80% der Pos. 3 d) bis f).
- b) In Pos. 22 ist in der ersten Rubrik per ha. anstelle von Fr. 2.— Fr. 1.— bis 6.— einzusetzen.

Die sechsgliedrige Kommission für Verbilligung von Güterzusammenlegungen.

Frühjahrsversammlung der Sektion Zürich-Schaffhausen.

Samstag, den 21. Mai hielt die Sektion Zürich-Schaffhausen im idyllisch gelegenen Restaurant „Ziegelhütte“ in Flaach ihre ordentliche Frühjahrsversammlung ab. Zur Tagung, an der vorwiegend die statutarischen Geschäfte erledigt werden mußten, haben sich 27 Vereinsmitglieder eingefunden. Präsident Vogel gedachte in warmen Worten der drei verstorbenen Kollegen, nämlich Alfred Goßweiler, Dübendorf; Ehrenmitglied Daniel Fehr, alt Stadtgeometer und Ludwig Schwyzer, Gewerbeschullehrer, Zürich. Die Versammlung ehrt die Toten durch Erheben von den Sitzen. Im weitem sind vier Mitglieder aus verschiedenen Gründen aus der Sektion ausgetreten, erfreulicherweise konnten auch drei Neuaufnahmen stattfinden.

Jahresbericht und Jahresrechnung pro 1937 wurden genehmigt, ebenso der Jahresbeitrag von Fr. 5.— für das laufende Jahr. Die Wahlen brachten eine Bestätigung der bisherigen Mandatsinhaber mit Kollege Vogel als Sektionspräsident. Über die Geschäfte der am 30. April stattgefundenen Delegiertenversammlung referierten der Vorsitzende und Herr Zentralpräsident Bertschmann.

Unter Verschiedenem folgte eine Berichterstattung über den Vortragskurs und einige interne Vereinsangelegenheiten.

Nach dreistündigen Verhandlungen konnte Präsident Vogel die Tagung schließen, die Teilnehmer blieben noch einige Zeit in froher Kollegialität beisammen.

Th. Isler.

Section Tessinoise.

La section tessinoise s'est réuni le 23 avril au Monte Ceneri pour sa première assemblée de l'année.

Le beau soleil printanier et la température douce invitaient à la